# Cotraitance-PPAE

| | |
|---|---|
| Rédacteur | BMSI |
| Date | 21/01/2016 |

## *Préambule*

Les conseillers Pôle Emploi proposent à des jeunes d'être suivis en cotraitance par la Mission Locale dans le cadre du PPAE.

Le(s) gestionnaires(s) de la cotraitance accepte(ent) ou refuse(nt) les affectations au travers du DUDE.

Lorsque les jeunes sont acceptés, ils sont récupérés dans le système d'information I-milo dans le module cotraitance au travers de trois listes

- ✓ **Demandeurs non connus** : I-milo fait automatiquement une vérification s'il existe un dossier dans I-milo et s'il ne le trouve pas, il le propose dans cette liste
- ✓ **Rapprochements possibles** : La vérification automatique faite par I-milo a permis de trouver un dossier qui peut correspondre mais dont le jeune n'est jamais entré en PPAE
- ✓ **Réaffectations Pôle Emploi** : la vérification automatique faite par I-milo a permis de trouver un dossier qui était en PPAE (terminé ou en cours) et qui est réaffecté par Pôle Emploi

Le gestionnaire va affecter le dossier à un conseiller.

Le statut de la cotraitance est alors indiqué en « attente planification de rendez-vous ». Si un rendez-vous est proposé, le statut devient « en attente d'entretien ».

Le dossier qui a été rapproché est mentionné « Rapproché DUDE » et le dossier qui a été créé est mentionné « Importé DUDE ».

Le dispositif PPAE est créé et est indiqué comme « non initialisé ».

**Pour que le dispositif PPAE devienne « en cours », il faut :**

- Un entretien avec le jeune
- Un dossier justifié
- Une acceptation du jeune d'entrer dans le PPAE

## *Attention*

Il faut avoir un point de vigilance permanent sur le fait que beaucoup de jeunes aient eu des entretiens postérieurs au PPAE mais dont le dispositif resterait « non initialisé ». Cela signifie souvent que l'acceptation d'entrée dans le dispositif n'a pas été indiquée dans I-Milo ;

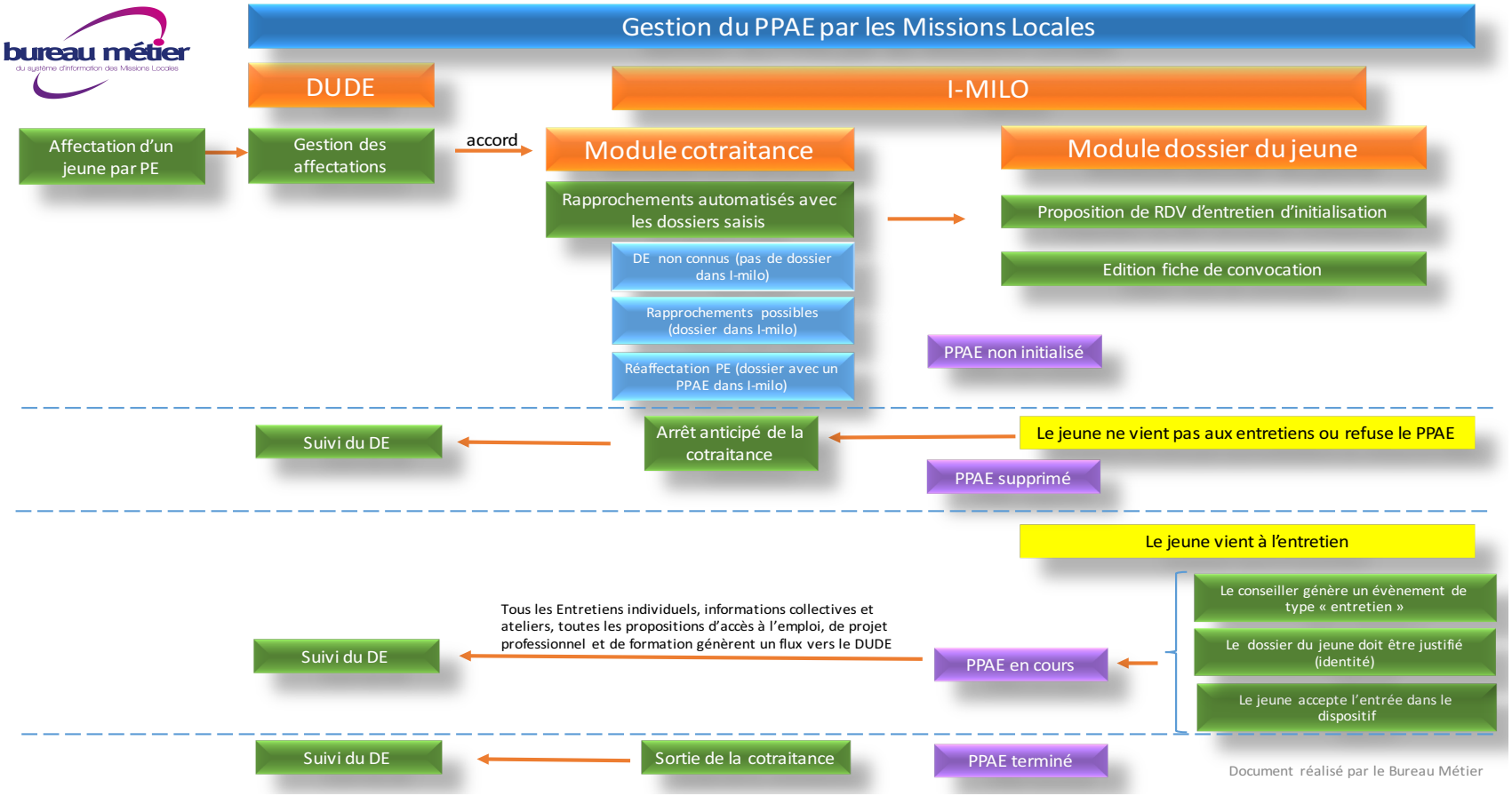
Gestion du PPAE par les Missions Locales
DUDE
I-MILO
Affectation d'un jeune par PE
Gestion des affectations
accord
Module cotraitance
Module dossier du jeune
Rapprochements automatisés avec les dossiers saisis
Proposition de RDV d'entretien d'initialisation
Edition fiche de convocation
DE non connus (pas de dossier dans I-milo)
Rapprochements possibles (dossier dans I-milo)
Réaffectation PE (dossier avec un PPAE dans I-milo)
PPAE non initialisé
Suivi du DE
Arrêt anticipé de la cotraitance
Le jeune ne vient pas aux entretiens ou refuse le PPAE
PPAE supprimé
Le jeune vient à l'entretien
Le conseiller génère un évènement de type « entretien »
Le dossier du jeune doit être justifié (identité)
Le jeune accepte l'entrée dans le dispositif
Tous les Entretiens individuels, informations collectives et ateliers, toutes les propositions d'accès à l'emploi, de projet professionnel et de formation génèrent un flux vers le DUDE
Suivi du DE
PPAE en cours
Suivi du DE
Sortie de la cotraitance
PPAE terminé
Document réalisé par le Bureau Métier

## *Suivi des flux*

- ✓ Pôle Emploi oriente des jeunes dans le cadre du PPAE vers la ML et ces informations sont disponibles dans le DUDE (outil partagé entre Pôle Emploi et les ML)
- ✓ La ML se connecte à son compte DUDE pour accepter ou refuser les jeunes orientés (le jeune a plus de 26 ans ou il habite une commune en dehors de la zone d'intervention de la ML)
- ✓ La ML se connecte ensuite au module cotraitance d'I-milo pour récupérer les informations des jeunes acceptés sur le DUDE
- ✓ Une recherche automatisée est effectuée par I-milo pour savoir si un dossier pour chaque jeune existe déjà dans la base et s'il a déjà été suivi en PPAE.
    - Si aucun dossier n'est trouvé, le jeune va apparaître dans la liste des « DE non connus » et un dossier va être créé dans I-Milo
    - Si un dossier est trouvé, I-Milo va examiner si un PPAE a déjà été ouvert (Réaffectation Pôle Emploi) ou non (Rapprochements possibles) et rattacher le PPAE au dossier existant
- ✓ La ML va proposer un rendez-vous au jeune et le convoquer à cet entretien

**Dans ces étapes, le PPAE est dit « non initialisé », ce qui veut dire que l'accompagnement PPAE par la ML n'a pas débuté.**

Si le jeune ne vient pas à l'entretien (après plusieurs convocations) ou refuse d'entrer en PPAE, la ML demande l'arrêt anticipé de la cotraitance et le PPAE est supprimé. Pôle Emploi pourra réaffecter le jeune.

**Si le jeune vient à l'entretien, il faut que la ML saisisse dans I-Milo l'entretien avec le jeune, justifie l'identité du jeune dans le dossier et acte l'acceptation du jeune.**
**Dans ce cas, le PPAE devient « en cours » et c'est à partir de ce moment-là que l'information est remontée dans le DUDE pour indiquer que la ML a commencé l'accompagnement du jeune en PPAE.**

Tous les entretiens individuels avec le jeune, la participation du jeune à une information collective ou à un atelier remontent vers le DUDE, ainsi que toutes les propositions relatives à un accès à l'emploi, au projet professionnel du jeune ou à une formation, durant tout le temps où le jeune reste en PPAE
Si la ML acte la sortie du PPAE dans I-Milo (déménagement ou abandon du jeune, radiation PE, …), le PPAE est dit "terminé", l'information remonte dans le DUDE et les prochains entretiens ou propositions d'accès à l'emploi, de projet professsionnel ou de formation postérieurs à la date de sortie et ne remonteront plus dans le DUDE

**Remarques préalables :**

- ✓ Il est possible de saisir rétroactivement l'entrée du jeune en PPAE, ce qui permettra de prendre en compte un entretien effectué avec le jeune après son affectation ou réaffectation vers la ML (cet entretien doit dans tous les cas être postérieur au dernier entretien saisi dans le DUDE) afin qu'un flux parte vers le DUDE et indiquer que le jeune est suivi en cotraitance par la ML (attention : il faut tenir compte de la situation du jeune par rapport à Pôle Emploi notamment les périodes de radiation et il sera peut-être préférable de demander une réaffectation par PE). Vous pouvez vérifier si le flux est bien parti vers le DUDE à la fois en accédant au dossier DUDE du jeune et en analysant les flux DUDE disponibles dans le décisionnel I-milo

- ✓ Avant de décider de la suppression d'un dossier notamment des dossiers en doublons ou de jeunes radiés avant que le PPAE ne commence, il est nécessaire d'être vigilent sur les conséquences de cette suppression (jeune dans un autre dispositif, …).

**Il n'y a qu'un seul dossier pour ce jeune. L'affectation PPAE est récente et le problème vient seulement du fait que l'acceptation du PPAE n'a pas été mentionnée et/ou le dossier n'a pas été justifié :**

- ✓ Justifier le dossier et accepter le PPAE (y compris en antidatant l'entrée du jeune - cf. remarque préalable)

**Il s'agit d'une ancienne affectation PPAE qui n'a pas été traitée dans les temps (y compris des reprises de dossiers issus d'I-milo) ou le jeune n'est jamais venu au rendez-vous :**

- ✓ Faire le lien avec Pôle Emploi
- ✓ Refuser le PPAE et si besoin demander à PE de le réaffecter dans la Co-traitance

**Le dossier du jeune sur lequel le dossier PPAE a été affecté n'est pas le bon et c'est un dossier « importé DUDE » [(1)] :**

- ✓ Lors du rapprochement automatique effectué par I-milo, ce dernier n'a pas trouvé de dossier correspondant. Il a créé un dossier partiel (A). Or un autre dossier existe (B), il y a donc un doublon
  - o Si un entretien est déjà parti dans le flux DUDE, il ne faut pas appliquer la procédure suivante (ce jeune n'apparaîtra pas dans l'analyse susvisée proposée par le Bureau Métier)
  - o La ML doit faire une analyse comparative des dossiers pour reporter si nécessaire des données sur le bon dossier (B)
- ✓ Reporter les informations du dossier (A) (essentiellement le numéro PE) vers le dossier (B)
- ✓ Supprimer le dossier « importé DUDE » (A)
- ✓ Actualiser la liste des rapprochements et rapprocher sur le bon dossier (B)

*(1) il est impossible d'annuler un rapprochement sur un dossier « importé DUDE »*

**<u>Le dossier du jeune sur lequel le dossier PPAE a été affecté n'est pas le bon et c'est un dossier « rapproché DUDE » :</u>**

- ✓ Lors du rapprochement automatique effectué par I-milo, ce dernier n'a pas trouvé de dossier correspondant. Il a créé un dossier partiel (A). Or un autre dossier existe (B), il y a donc un doublon
  - Si un entretien est déjà parti dans le flux DUDE, il ne faut pas appliquer la procédure suivante (ce jeune n'apparaîtra pas dans l'analyse susvisée proposée par le Bureau Métier)
  - La ML doit faire une analyse comparative des dossiers pour reporter si nécessaire des données sur le bon dossier (B)
- ✓ Annuler le rapprochement PPAE du dossier (A) qui ne correspond pas
- ✓ Reporter les informations du dossier (A) (essentiellement le numéro PE) vers le dossier (B)
- ✓ Supprimer le dossier « rapproché DUDE » (A)
- ✓ Actualiser la liste des rapprochements et rapprocher sur le bon dossier (B)